



**Municipalité  
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150  
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

À une séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Gilles Salvas, maire  
Mesdames Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine, conseillères;  
Messieurs Yan Bussièrès, Joël Pelletier et Stéphane Cournoyer, conseillers  
Ainsi que Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **RÉSOLUTION : 7937-06-2020**

#### **CAMP DE JOUR 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont discuté de la possibilité de tenir un camp de jour estival en situation de Covid-19;

Considérant que les représentants de la santé publique rappellent constamment l'importance de la distanciation physique et du lavage des mains;

Considérant que la distanciation physique est quasi impossible à appliquer dans un environnement de camp de jour;

Considérant que cette distanciation physique limite grandement la variété d'activités qui pourra être offertes aux enfants;

Considérant que des mesures d'hygiène exceptionnelles devront être mises en place pour protéger la santé et assurer la sécurité des enfants et des animateurs;

Considérant que le Conseil est d'avis que l'ensemble des mesures requises pour la tenue d'un camp de jour sécuritaire en situation de Covid-19 ne permet pas de garantir un camp de jour intéressant et stimulant;

En conséquence, il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine, appuyé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité que le Conseil prenne la décision **de ne pas offrir** de camp de jour pour la saison 2020.

ADOPTÉ

Vraie copie certifiée conforme signée ce 2 juin 2020.

Nathalie Lussier,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

n.b. : le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.